

République française
Département de la Loire
Arrondissement : ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du mardi 25 octobre 2022

Date de la convocation: 20/10/2022

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,*

Présents : 9 **Présents :** Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Votants: 9

Représentés :

Excusés : Chantal PALLANCHE, Delphine FORISSIER

Absents :

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20221025_07

Participations aux frais de fonctionnement des écoles

Monsieur le Maire explique que la Commune de Saint-Just-en-Chevalet vient d'envoyer son décompte pour les enfants de Juré inscrits à l'école publique en 2021. Il y a 9 élèves à Saint-Just (après analyse de la liste des élèves, il s'avère qu'un élève n'a été inscrit que deux mois en 2021, il ne devrait pas être décompté pour 2021. Nous baserons donc notre calcul sur 8 élèves.)

Nous avons également reçu le recensement des élèves de Juré au Sacré Coeur qui recense 3 élèves. Nous avons délibéré en 2020 pour fixer le montant des versements au Sacré Coeur à 300€ par élève.

L'école Montessori de Roanne nous informe également qu'elle accueille deux élèves de Juré dans son établissement. Il est demandé au Conseil s'il souhaite que la commune participe aux frais de fonctionnement de l'école Montessori.

Pour information, le montant à payer est en ligne avec notre budget.

Ecole pubque de St-Just	
Nombre d'élèves total	104
Nombre d'élèves de Juré	8
Etat des dépenses de fonctionnement	74 702,55 €
Sorties piscines	3 325,99 €
Total Frais	78 028,54 €
Coût par élève	750,27 €
Coût pour Communes sans école	600,22 €
Coût maximum pour la Commune	4 801,76 €
Ecole du Sacré Coeur	
Nombre d'élèves de Juré	3,00 €
Coût unitaire (délibération du 17/11/2020)	300,00 €
Coût maximum pour la Commune	900,00 €
Coût Total à imputer sur 62878	5 701,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

- **Approuve le versement de la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique**

SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Date de réception de l'AR: 27/10/2022
042-214201162-20221025-DE_20221025_07-DE

de Saint-Just-en-Chevalet pour l'année 2021 pour un montant de 600,22 € par élève soit, pour 8 élèves, 4 801,76 €

- **Approuve le versement de la participation aux frais de fonctionnement de l'école du Sacré Coeur de Saint-Just-en-Chevalet pour l'année 2021 pour un montant de 300 € par élève soit, pour 3 élèves, 900 €**
- **Ne souhaite pas participer aux frais de fonctionnement de l'école Montessori de Roanne.**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Le Maire, Patrice ESPINASSE